



Novembre 2025 - N°268

Actualités du mois

11 novembre

11h 30 monument aux morts

ABC : Goûter avec l'artiste

7 novembre à 16h

Soirée paëlla

15 novembre à 20h

Dictée

22 novembre à 15h

Bibliothèque

Club des tricoteuses

5 et 19 novembre 14h à 17h

Club des jeux

12 novembre 15h à 17h

Papotage

26 novembre 15h à 17h

Yoga

Le vendredi 14h15

Sommaire

Conseil municipal	2
Elections municipales	4
Noël des anciens	6
Actualités	7
Coup de coeur enfants	8
ABC - Expo	9
Comité des fêtes	10
Recette	11
Service civique	12
Distribution composteurs	13
La déchèterie	14
Services pratiques	15



26, Grande Rue 79110 Loubillé

Tél : 05 49 07 80 15

Courriel : mairie-loubille@paysmellois.org

Site internet : www.loubille.fr

Page Facebook : Commune de Loubillé

Directeur de la publication : le maire de Loubillé



Village des artistes



Résumé du compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2025.

1. **Avis sur le Schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028 entre la communauté de communes et ses communes membres Délibération n° 118/10/2025**

Les actions de mutualisation entre collectivités territoriales, fortement développées depuis la réforme territoriale de 2010, permettent de renforcer l'action publique locale en favorisant les mises en commun de moyens, d'équipements, de matériels ou de personnels.

Le projet de schéma de mutualisation a été présenté en conférence des maires le 11 septembre 2025.

Il est envoyé aux communes afin que chaque conseil municipal puisse émettre un avis sur le projet de schéma dans un délai de trois mois, soit avant le 12 décembre 2025.

Le projet de schéma sera ensuite soumis à l'approbation du conseil communautaire du 18 décembre 2025. Devenu définitif, il sera adressé à chacune des communes membres pour notification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention émet un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028, annexé à la présente délibération.

2. **Modification du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien**

(Projet soumis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Deux-Sèvres)

Monsieur le maire propose l'augmentation de 3 heures hebdomadaires de ce poste afin de permettre, en particulier, le fleurissement des abords de la mairie et le nettoyage plus fréquent des baies vitrées.

Après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité accepte cette proposition.

3. **Participation financière de la commune à la Protection Sociale Complémentaire – PCS - sur les 2 volets : Prévoyance (maintien de salaire) et Santé (mutuelle)**

(Projet soumis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion des Deux-Sèvres)

La commune adhère aux conventions de participation santé et prévoyance conclues entre la MNT et le CDG79.

Le conseil doit décider du montant de la participation employeur pour ces 2 risques en respectant les montants minimums de 7 € et 15 € par mois et par agent.

Après délibération, le conseil décide de verser 25 € pour la prévoyance et 15 € pour la santé.

4. **Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service 2024 pour la production et la distribution d'eau potable Délibération n° 119/10/2025**

Monsieur le maire rappelle que la loi impose aux gestionnaires, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et de leur mise à disposition aux communes faisant partie du périmètre du gestionnaire.



5. Participation au fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) Délibération n° 120/10/2025

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif, géré par le conseil départemental en soutien aux jeunes de 18 à 25 ans (hors bénéficiaires du RSA) qui connaissent des difficultés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

En 2024, près de 167 jeunes deux-sévriens ont bénéficié d'aides alimentaires, d'hygiène, d'hébergement, de transport, d'actions relatives à la mobilité, à la santé ou à la citoyenneté.

Les collectivités territoriales et leur groupement peuvent abonder ce fonds.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, décide le versement de 100 € au FAJ.

6. Participation au fonds de solidarité logement (FSL)

Le Fonds Solidarité Logement s'adresse aux personnes et familles qui éprouvent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement en raison notamment de la modicité de leurs ressources. Après délibération, et à la majorité, le conseil ne souhaite pas abonder ce fonds.

7. Questions diverses:

• Location de la salle des fêtes

L'état des restes à recouvrer fait apparaître quelques impayés. Les élus souhaiteraient un encaissement du montant de la location à la réservation afin d'éviter ces impayés.

• Noël des aînés

Le repas est prévu le 6 décembre à la salle des fêtes. Prochainement, les élus organisateurs choisiront le menu et décideront de la date limite d'inscription au repas.

• Soutien à l'hôpital de Ruffec

Un groupe d'élus représentera la commune à la mobilisation du 9 octobre à Ruffec. Cette action est organisée pour protester contre la fermeture de lits dans le service de Soins Médicaux et de Réadaptation et la fermeture des urgences la nuit alors que l'équipe médicale de ce service est fonctionnelle 24h/24 – 7jrs/7.

L'intégralité du compte rendu est consultable sur le panneau d'affichage de la mairie.



Commémoration du 11 novembre 2025

107e anniversaire de l'Armistice de 1918



La cérémonie se déroulera à 11h 30 devant le monument aux Morts place de l'Eglise. Nous comptons sur votre présence. Ce moment de recueillement sera suivi d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes.



Elections municipales de 2026 (infos extraites d'AMF info du 4 septembre.)

Les élections municipales : les 15 et 22 mars prochain

Cette élection sera notamment marquée par une modification majeure du mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants, soit près de 25 000 d'entre elles.

Dans ces communes, c'est désormais la fin du scrutin plurinominal à deux tours avec possibilité de panachage : elles voteront comme toutes les autres communes de France via un scrutin proportionnel à deux tours, avec l'obligation de présenter des listes paritaires. Cette réforme s'accompagne d'une modification de certaines règles de composition des conseils municipaux dans ces communes.

Dates à retenir

Le premier tour des élections municipales aura donc lieu le dimanche 15 mars et le deuxième tour, le cas échéant, une semaine plus tard, le dimanche 22 mars.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées au plus tard le vendredi 6 février 2026 à l'exception des inscriptions dérogatoires, ouvertes jusqu'au 5 mars.

Quant aux candidatures, elles devront être déposées au plus tard le jeudi 26 février à 18 heures. Le début de la période de dépôt des candidatures, sera, comme il est d'usage, laissé à l'appréciation de chaque préfet. La date sera probablement fixée, dans la plupart des cas, autour du 9 février.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.





Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la **nationalité française** ;
- être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour ;
- jouir de ses **droits civils et politiques**

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- sa qualité de contribuable
- sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Grâce au téléservice "Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales", vous pouvez vous **inscrire** sur les listes électorales en ligne.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **votre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de **votre lien avec la commune de vote** (par exemple votre facture d'électricité comme justificatif de domicile).

Si vous êtes **citoyen d'un autre pays de l'Union européenne**, vous **aurez à transmettre** :

- une déclaration sur l'honneur précisant **votre situation électorale**.
Vous pouvez effectuer cette déclaration directement en ligne.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription disponible en mairie.

Nous reviendrons dans les prochains numéros de La Plume sur les nouvelles dispositions du scrutin des élections municipales.



Cette année le repas des anciens offert gratuitement par la commune de Loubillé se tiendra le :

6 décembre à 12h30 à la salle des fêtes.

Tous les résidents de la commune âgés de 70 ans et plus sont cordialement invités. Merci de vous inscrire impérativement à la mairie ou à l'agence postale **avant le 26 novembre**. (Des accompagnants plus jeunes ou hors commune peuvent s'inscrire, le repas leur sera facturé 35 euros).

Les habitants (70 ans et plus) ne souhaitant pas ou ne pouvant pas participer au repas, recevront un colis de Noël.

Au plaisir de partager avec vous ce moment de convivialité.



Menu de Fête :

Assiette de mise en bouche et apéritif

Velouté aux 6 légumes

Assiette de foie gras et gésiers de canard et toasts grillés

Pause fraîcheur

Cuissot de porcelet rôti, mousseline de légumes de saisons et carottes glacées

Duo de fromages et mesclun

Framboisier et son coulis de fruits rouges

Café

Vin rouge et rosé, eau plate ou gazeuse





Le Père Noël arrivera !

Comme depuis quelques années, le Père Noël de la commune viendra dans son camion apporter un cadeau à chaque enfant jusqu'à 10 ans. Il a décidé de venir les voir chez eux le **DIMANCHE 14 DECEMBRE** dans l'après-midi avec ses lutins très occupés à cette période.

Il y aura une surprise pour les enfants de 10, 11 et 12 ans !!!!

Afin de n'oublier personne et si vous arrivez dans la commune, signalez au plus vite votre enfant à la mairie ou à Karine à la bibliothèque.

L'équipe du Père Noël qui prépare la hotte vous en remercie.



Fermeture de l'agence postale

L'agence postale sera fermée du mardi 11 novembre au samedi 15 novembre inclus.

Les courriers et colis qui n'auront pas pu être distribués devront être récupérés à l'agence postale de Couture d'Argenson, rue de l'église, aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30. N'oubliez pas votre pièce d'identité.



Concours photos 2026 : « Autour des animaux »
envoi de photos : 15 décembre dernier délai



Accès à la bibliothèque possible les jours et heures d'ouverture de l'agence postale et le mercredi de 15h à 17h

Suivez l'actualité d'ABC sur sa page Facebook :



ABC DE LOUBILLE



L'automne est arrivé, la pluie l'accompagne il est temps d'enfiler ses bottes, alors ouvrons l'album : « les bottes » d'Antonin Louchard. Seuil jeunesse (3 ans / 8 ans)

C'est la récré. Petit Lapin aimerait bien sortir avec ses copains mais il n'arrive pas à enfiler ses bottes. La maîtresse s'approche pour l'aider et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle n'est pas au bout de ses peines...

Antonin Louchard s'attaque au grand classique de l'habillement ou comment faire enfiler ses chaussures à un élève de maternelle.

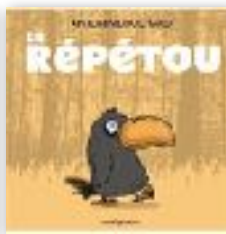
Dans ce combat perdu d'avance, parents, enfants, maîtres et maîtresses ne manqueront pas de se reconnaître.

À chaque page, le dialogue entre la maîtresse et le petit lapin est source de gags et de rires...

Ce livre est un véritable régal !



Quelques autres albums d'Antonin Louchard (Seuil Jeunesse)





*Vous êtes tous invités
à venir rencontrer
à la bibliothèque
le vendredi 7 novembre à 16h
autour d'un goûter*

Véronique Lagnau
l'artiste et ses collages

*Venez nombreux
partager ensemble ce moment*

L'exposition est ouverte jusqu'à Noël



REPAS PAELLA

15 NOVEMBRE 2025 À 20H00

Organisation

Comité des Fêtes de Loubillé



Préparation de la Paëlla sur place par le traiteur



Au Menu à partir de 20h00 à la salle des fêtes :

Tarif :
18 € par personne
10 € par enfant – de 12 ans
Repas sur place ou à
emporter (venir avec vos
tupperwares)

Potage de légumes

Paëlla

Salade

Fromage

Dessert & Café

Boissons non comprises

DJ sur place
Repas dansant et animé
+
Tombola : Jambon ou
Panier Garni

Réservation avant le 8 Novembre 2025 svp (places limitées) :

- Dominique Martinet 05.17.30.18.84
- Joëlle Charieau 05.49.29.51.35

N'oubliez pas d'apporter vos couverts



CHEESECAKE à la CITROUILLE

Ingrédients

150 gr de spéculoos, 60 gr de beurre, 60 gr de sucre, 400 gr de citrouille, 250 gr de fromage blanc, 20 cl de crème liquide bien froide plus 2 cas pour la gélatine et 2 cas pour le décor, 4 feuilles de gélatine, 3 cas de sucre glace 1 cac d'extrait de vanille, 1 cac de cannelle, 1 demi cac de muscade.

Préparation

Peler et couper en morceaux la citrouille, cuire à la vapeur puis mixer en ajoutant les épices. Réserver. Mixer par à-coups les biscuits, le beurre en parcelles jusqu'à obtenir une pâte.

Garnir le fond d'un moule à charnière de papier cuisson, puis presser la pâte sur le fond.

Mettre au frais.

Pendant ce temps faire tremper les feuilles de gélatine dans un bol d'eau. Faire chauffer 2 cas de crème et incorporer la gélatine égouttée.

Dans un saladier, battre le fromage blanc et le sucre. Mélanger la purée de citrouille avec la gélatine.

Monter la crème en chantilly, mélanger le tout en incorporant en dernier la chantilly.

Verser le mélange dans le moule sur le fond de pâte. Bien lisser la surface et décorer de 2 cas de crème restante, Mettre au frais au minimum 6 h.

Parsemer de noix et de spéculoos grossièrement concassés.





Les jeunes s'engagent, pourquoi pas toi ?

Le CIAS Mellois-en-Poitou cherche 16 volontaires !

 16 - 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap)

 7 mois - 28h/semaine à partir de novembre

 620 euros/mois

 Plusieurs missions sont ouvertes à :
Lezay, Melle, Chef-Boutonne, Brioux sur Boutonne, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle

Tes missions

En binôme et en lien avec l'équipe des établissements :

- Faire des visites de convivialité aux résidents n'ayant pas ou peu de visites
- Participer et proposer des activités : jeux, lecture, découverte du numérique activités mémoires/manuelles/musicales/sportives...
- Participer aux événements/sorties de l'établissement

Tu as des idées nouvelles que tu aimerais partager ?
Nous sommes ouverts à toute proposition de ta part !

Tu peux candidater via le QR code ou par mail
recrutement@ciasmelloisenpoitou.fr



**SERVICE
CIVIQUE**
Une mission pour chacun
au service de tous





L'HIVER DES BIODÉCHETS

DISTRIBUTION COMPOSTEURS

À LOUBILLÉ

— MARDI 2 DECEMBRE
à la salle des fêtes, à 16h
26 grande rue



INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVEC INITIATION AU COMPOSTAGE (30 MIN)

- ✓ Comment recycler ses biodéchets
- ✓ Compostage, les clés de la réussite
- ✓ Comment éviter le gaspillage alimentaire
- ✓ Utiliser son compost au jardin

Transformez vos biodéchets en précieuses
ressources au jardin !

Quelle que soit votre
quantité de déchets
dans le bac noir et/ou les
composteurs, vous pouvez
participer gratuitement
au 05 49 27 56 79 car la
ville MelloisePoitou ou
en contactant le 09 40 00 00



Plus d'informations : Direction prévention gestion des déchets
prevention.gestion.dechets@melloisempoitou.fr
05 49 27 56 79 - melloisempoitou.fr MelloisPoitou





INFORMATION DÉCHÈTERIE



ACCÈS A LA DÉCHÈTERIE DE CHEF-BOUTONNE

A compter du 1^{er} novembre

Afin de limiter la production des déchets, de maîtriser les coûts et de faciliter le travail des agents, il a été décidé de mettre en place un contrôle d'accès à votre déchèterie.

Pour accéder aux déchèteries de Mellois en Poitou demandez votre carte d'accès via:

- le portail web :
<https://melloisenpoitou.ecodito.com/Usager>
- le site web de la communauté de communes :
<https://www.melloisenpoitou.fr>
- la direction de la prévention et gestion des déchets
05 49 27 56 79



Votre carte vous sera ensuite transmise par courrier.

Avant sa réception, vous pourrez accéder aux déchèteries possédant un contrôle d'accès en vous munissant d'un justificatif de domicile.

Besoin de renseignements complémentaires ?

Contactez la direction de la prévention et gestion des déchets au
05 49 27 56 79 ou preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr

**Ouverture de la mairie :**

Lundi : de 9h à 12h

Mercredi et vendredi : de 14h à 18h

Pour rencontrer le maire ou un adjoint, il est conseillé de prendre RDV.

**Agence postale communale et bibliothèque**

Du mardi au vendredi : 10h -13h

Le samedi : 9h - 12h

Fermée du 11 au 15 novembre inclus.

Permanence Bibliothèque : Le mercredi de 15h à 17h

**Messe :**

Horaires affichés à l'église ou se renseigner à la paroisse.

**Communauté de communes Mellois en Poitou**

2 place de Strasbourg 79500 Melle

Tél : 05 49 290 290 - www.melloisenpoitou.fr

**Déchèterie de Chef-Boutonne (Route d'Aubigné) :**

Été : du 01/04 au 30/09

Hiver : du 01/10 au 31/03

Du lundi au samedi
09h30 à 12h - 14h à 18h

Du lundi au samedi
09h30 à 12h - 14h à 17h

**Gendarmerie de Chef-Boutonne (Espace Mérovée)**

Tel : 05 49 29 80 05 ou composer le 17

Lundi et samedi : de 8h à 12h

Mardi : de 14h à 18h

**Permanence des pharmacies :**

En cas d'urgence, s'adresser à la gendarmerie.

**Participent à l'élaboration et à la distribution de ce journal :**

Chantal et Christian Bory - Jacqui et Adrian Brown - Kate et Neil Collins

Dominique Coutisson - Martine Lacroix - Paula Lassey - Martin O'Neill

Sylvie Patri - Christine Petrault - Sue Redmond - Françoise Thomas Collet - Lesley Walsh



Commémoration du 11 novembre 2025 11h 30 devant le monument aux morts

Nous comptons sur votre présence. Ce moment de recueillement sera suivi d'un vin d'honneur dans la salle des fêtes.